ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 160F13195



16ème legislature

Question N° : 13195	De M. Vincent Seitlinger (Les Républicains - Moselle)			Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires		
Rubrique >voirie	Tête d'analyse >Nécessité pour les communes d'obtenir subventions pour les travaux de voirie		Analyse > Nécessité pour les des subventions pour les trava	
Question publiée au JO le : 21/11/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)				

Texte de la question

M. Vincent Seitlinger attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le fléchage systématique des subventions proposées aux collectivités territoriales. De nombreuses communes souhaitent procéder à des opérations de rénovation de voirie. En effet, pour les communes, ces opérations sont essentielles et ce pour des raisons de sécurité mais aussi pour des raisons d'amélioration du cadre de vie. Cependant, les subventions octroyées par l'État sont toujours fléchées pour des opérations bien précises : construction de bâtiments scolaires, d'équipements sportifs, soutien à la rénovation énergétique... Par conséquent, de nombreuses communes sont contraintes de financer sans aucune subvention des travaux de voirie, ce qui les oblige à limiter au maximum ce type de travaux. Cette situation entraîne une détérioration constante de l'état des voiries communales. Il lui demande par conséquent quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin de permettre aux communes de pouvoir procéder de manière régulière à des travaux de voirie et ce en leur octroyant des subventions pour ce type de travaux.